

**EPCC « École Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 28 JANVIER 2025**

NOMBRE DE MEMBRES		
19		
Présents	Représentés	Absents
11	3	5
<u>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</u>		
N° 28/01/25-02		
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 ET VOTE		

L'an Deux Mille Vingt Cinq et le 25 du mois de janvier à 14h30.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yann TAINGUY**.

ETAIENT PRESENTS :

Yann TAINGUY, Jean-Luc DELAUNAY, Dalia MESSARA, Laetitia QUILICI, Claude ARNAUD-GALLI, Gaston SECONDI, Rémy LEVRAUD, Olivier MILLAGOU, Pierre PELLETIER, Ian SIMMS

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances)

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :

Josy CHAMBON représentée par Yann TAINGUY
Hélène BILL représentée par Jean-Luc DELAUNAY,
Valérie MONDONE représentée par Gaston SECONDI

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Philippe MAHE, Jean-Pierre BLANC, Jean-Sébastien VIALATTE, François CARRASSAN, Thomas DIEULLE,

**EPCC « École Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN DE TOULON PROVENCE
MÉDITERRANÉE**

**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 28 JANVIER 2025**

~~~~~

**N° D'ORDRE : 28/01/25-02**

**OBJET :**

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 ET VOTE**

Monsieur le Président expose :

Mes chers collègues,

Nous abordons aujourd'hui le quinzième débat d'orientation budgétaire de notre établissement qui fait l'objet d'un rapport joint en annexe que nous allons soumettre à votre vote.

Sous l'égide de ses membres fondateurs que sont la Métropole Toulon Provence Méditerranée, le Conseil Départemental et l'État, l'ESADTPM va donc entamer sa quinzième année de fonctionnement sous sa forme juridique d'Établissement Public de Coopération Culturelle.

L'année 2024 a été la quatrième année de fonctionnement au sein du bâtiment « Les Beaux-Arts » dans le nouveau Quartier de la Créativité et de la Connaissance Chalucet à Toulon. Cette étape importante permet à l'École Supérieure d'Art et de Design Toulon

Provence Méditerranée, de disposer d'un outil particulièrement adapté à l'enseignement supérieur artistique et de la recherche, tant au niveau français qu'europpéen.

En 2023 le HCERES a rendu son rapport intermédiaire avec des préconisations et des objectifs relatifs au pilotage budgétaire, stratégique et opérationnel.

Au 1<sup>er</sup> mars 2024 l'école a accueilli sa nouvelle directrice, Madame Nawal Bakouri et de nouvelles orientations ont été prises à l'issue de sa prise de fonction.

L'avis définitif d'accréditation a été rendu en juin 2024 avec pour préconisations spécifiques de revoir l'ensemble du positionnement de l'établissement au sein de la politique de site et de l'offre régionale, à l'aune d'un nouvel équipement et de l'arrivée d'une nouvelle direction.

Les objectifs présentés début 2024 se déclinaient ainsi :

- Affirmer l'école comme un lieu d'échanges et de culture (amélioration de la communication, adoption d'une charte graphique, exposition des diplômés, développement des pratiques amateurs en les diversifiant (ouverture de stages pendant les vacances scolaires) et par la mise en place d'un système d'inscriptions trimestrielles et de réinscriptions prioritaires) ;
- Les étudiants, acteurs de l'établissement (renforcement de la place des étudiants au sein des instances de gouvernance, emploi des étudiants vacataires, recherches de dispositifs de lutte contre la précarité étudiante, aide à la diversité et à la lutte contre les discriminations...);
- La création et l'harmonisation d'un cadre de travail commun pour le personnel (mise en place d'outils organisationnels en ressources humaines, amélioration et connaissances de l'environnement de travail...);
- La mise en place d'un nouveau projet pédagogique et la structuration de la recherche.

En 2025, dans la continuité des orientations de 2024 initiées dans le cadre du nouveau projet d'établissement porté par la direction et des préconisations effectuées par le HCERES :

Axe 1 : établir le projet pédagogique au cœur du projet d'établissement en lien avec un réseau professionnel, artistique, institutionnel local, national et international.

(groupes de travaux pédagogique- groupes de projets- nouvelles maquettes – partenariats – mobilités pédagogiques- programmation culturelle- dans et hors les murs – recherche-création – travaux collectifs – doctorat recherche création – séminaires -participation colloque)

Axe 2 : Faire de l'école un lieu d'accueil et de vie et encourager les travaux collaboratifs. (en-capacitation des étudiants, réunions de Conseil des étudiants, travaux sur parcours étudiants et la vie étudiante au premier plan, multiplication des rendez-vous communs à l'école et accueil (habiter le lieu), Accueillir hors les murs et in situ. Le soutien technique logistique et financier aux projets des étudiantes et étudiants (CVEC et autre). La création et la coordination d'une cellule d'écoute relative aux harcèlements (VHSS, harcèlement moral) et la formation de ses écoutantes et écoutants)

Axe 3 : Modalité de gouvernance et gestion des ressources humaines (mise en place progressive d'un codir réunissant les chef.fe.s de services – définition d'un calendrier commun - groupe de travail transversaux - mise en place de processus de travaux transversaux et outils de gestion et suivi – plan de formation – création d'un CST en perspective de 2026)

#### La maîtrise budgétaire, et la mise en place d'outils de pilotage financier

- La poursuite du contrôle de l'évolution des charges à caractère général de fonctionnement du bâtiment notamment par la mise en place d'outils de pilotage analytique afin d'étudier et ajuster au mieux en cours d'exécution budgétaire les différents postes et leurs évolutions.
- La prise en main du pilotage RH notamment en ce qui concerne la masse salariale des agents EPCC, la perspective d'une GPEC afin d'anticiper au mieux l'évolution de la masse salariale.
- La création d'outils opérationnels de suivi budgétaire par lignes afin de proposer des perspectives budgétaires à moyen terme, a minima pour 3 ans.
- La 3<sup>e</sup> année d'exécution du plan quadriennal d'investissement (achat d'imprimantes, matériel photographique, matériel informatique et ordinateurs portables pour les enseignants).
- La poursuite de notre campagne pour la taxe d'apprentissage et la recherche de mécénats de projets.
- Une réflexion sur les équilibres budgétaires avec l'analyse précise des coûts/dépenses par chapitre notamment au niveau des orientations sur les pratiques amateurs, leur étendue, leur tarification, les perspectives.

-le développement de partenariats notamment internationaux et l'inscription dans les réseaux artistiques régionaux, nationaux et internationaux.

### Eléments budgétaires

L'effort de notre établissement pour l'exercice 2025 est axé d'une part, sur la maîtrise des charges à caractère général (chapitre 011) et des charges de personnel (012) dans le cadre du projet d'établissement et des recommandations émises par le HCERES, d'autre part, sur la nécessité de développer des ressources propres (produits de la taxe d'apprentissage et développement de projets de partenariats, analyse des tarifs des cours de pratiques amateurs et de l'offre /demande).

Au niveau des ressources humaines, il est prévu un renouvellement des personnels dans un cadre budgétaire constant. Lors de départ de personnels mis à disposition, des nouveaux personnels seront recrutés au sein de l' EPCC.

### **Fonctionnement :**

-Les charges à caractère général (chapitre 11) pourraient être d'environ 329 086 €.  
-Les charges de personnel (chapitre 012) votées en 2024 étaient de 2 580 183 € au budget primitif et 117 096.05 € au budget supplémentaire soit un total de 2 697 279.05 €. Elles sont estimées à 2 685 267 €pour 2025.

Le coût prévisionnel pour 2025 des agents mis à disposition est de 923 152 €, pour les agents EPCC de 1 592 115 €, et pour les intervenants extérieurs de 170 000 €.

L'évolution de la masse salariale demeure stable, nous pouvons observer une baisse du coût des agents mis à disposition par la Métropole compensée par une augmentation du coût des agents EPCC.

En 2024, l'école a fait intervenir une centaine d'artistes extérieurs pour des workshops, conférences et séminaires et a eu recours au service d'une quinzaine étudiants sur des vacances pour des actions de médiation à la galerie, d'accueil de l'école et de la bibliothèque et pour les salons. Enfin l'école emploie des intervenants sur des vacances se rapportant aux pratiques amateurs (modèles vivant, sérigraphie, histoire de l'art).

Ces dépenses seraient équilibrées par les recettes prévisionnelles comprenant la contribution de l'Etat de 200 000€ et le maintien à l'identique des contributions de la Métropole TPM (2 500 000€) et du département du Var (140 000€). Les recettes du

curus diplômant et celles des ateliers de pratiques amateurs de 165 000 euros. A cela il convient d'ajouter les produits de la taxe d'apprentissage (10 000€), du Mécénat (10 000€), de la redevance distributeur (6 500€), des conventions de mutualisation pour le régisseur, l'entretien du bâtiment, et le véhicule (21 000€), et les différentes subventions accordées pour nos projets et dispositifs tels que Culture pro, la mobilité internationale, les cordées de la réussite, la contribution vie étudiante et campus et les mesures en faveur de la santé et de la sensibilisation pour la lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels (99 500€).

### Investissement :

Les dépenses d'investissement votées au budget primitif 2024 étaient de 121 027 € ; la somme de 138 972.74 euros avait été votée au budget supplémentaire le 13 juin 2024.

Il est proposé ici de prévoir 90 647 € pour l'exercice 2025 afin de l'équilibrer avec les recettes d'investissement qui seraient composées de l'amortissement des immobilisations effectuées en 2024 pour un montant de 80 647 €, et d'un virement de la section de fonctionnement de 10 000 € aux recettes d'investissement.

Le budget primitif prévisionnel de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée pour l'année 2025 pourrait être de 3 242 647 €.

### Recettes prévisionnelles

|                                                                                                    |                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Contribution Métropole Toulon Provence Méditerranée                                                | 2 500 000 €      |
| Etat                                                                                               | 200 000 €        |
| Conseil Départemental                                                                              | 140 000 €        |
| Taxe d'apprentissage                                                                               | 10 000 €         |
| Mécénat                                                                                            | 10 000 €         |
| Recettes propres (curus diplômant et amateurs)                                                     | 165 000 €        |
| Refacturation des services                                                                         | 21 000 €         |
| Redevance Distributeurs                                                                            | 6500 €           |
| Projets et dispositifs<br>(Mobilité internationale – Culture Pro – VHSS – Mesures santé – Cordées) | 50 000 €         |
| Subvention Erasmus +                                                                               | 40 000 €         |
| Crous (CVEC)                                                                                       | 9 500 €          |
| Investissement                                                                                     | 90 647 €         |
| <b>TOTAL</b>                                                                                       | <b>3 242 647</b> |

## Dépenses prévisionnelles

|                                                |                    |
|------------------------------------------------|--------------------|
| Personnel MTPM mis à disposition               | 923 152 €          |
| Personnel EPCC                                 | 1 592 115 €        |
| Intervenants extérieurs (vacations, workshops) | 170 000 €          |
| Charges générales et dépenses pédagogiques     | 329 086 €          |
| Mobilités Erasmus + et aides aux diplômés      | 45 000 €           |
| Dotation aux amortissements                    | 80 647€            |
| Titres annulés et charges exceptionnelles      | 2 000 €            |
| Virement en investissement                     | 10 000 €           |
| Investissement                                 | 90 647 €           |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>3 242 647 €</b> |

Je vous propose, mes chers collègues, d'en débattre. Je donne la parole à qui la demande.

Le Président ouvre le débat et il est procédé au vote.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 14  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, le 28 janvier 2025.

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'Établissement Public de Coopération Culturelle  
École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence  
Méditerranée

Monsieur Yann TAINGUY

